XIVe ANNÉE — N° 3826 — DIMANCHE 2 JUIN 1901

LA CROIX
DE ROUBAIX-TOURCOING

PARIS, VIIIe
5, rue Bayard, 5,
Téléphone : 514,38 — 524,45

84, Grande-Rue, 84

85, Rue des Ursulines, 85

LILLE
15, rue d'Angleterre, 15,
Téléphone : 672

ADVENIAT REGNUM TUUM

LA JOURNÉE

M. Loubet, parti de matin de Paris, est arrivé à La Flèche à 11 h. 30. Le président visite le Prytanée militaire. Les journalistes n'ont pas été admis à cette visite.

✕

M. Waldeck-Rousseau a présenté hier à la Commission des associations du Sénat une nouvelle rédaction de l'article 18, visant les biens des Congrégations.

✕

Ce matin, 1er juin S. M. la reine d'Italie a donné naissance à une princesse qui portera les noms de Yolande-Marguerite.

✕

L'empereur d'Allemagne a donné des décorations de l'Ordre de la Couronne au général Bonnal et au colonel Gallet, les deux officiers français qui ont assisté aux récentes manœuvres près Berlin.

✕

M. Buffet, dans une lettre fort digne, dément énergiquement le bruit répandu d'un désaccord entre lui et M. de Lur-Saluces, à propos de sa démission, coïncidant avec le retour en France du condamné contumace de la Haute Cour.

✕

La division cuirassée allemande quitte aujourd'hui les rivages de la Chine. Elle sera de retour à Wilhemshaven le 14 août.

✕

Des désordres très graves causés par une grève des employés de l'octroi ont éclaté à La Corogne. Les gendarmes ont rétabli l'ordre, mais l'un d'eux a été tué et dix autres blessés. L'état de siège est proclamé.

✕

Les ministres italiens sont favorables au projet d'allouer une indemnité aux députés.

✕

Le Parlement autrichien a voté le projet sur les canaux et la régularisation du cours des fleuves de l'empire. L'empereur François-Joseph fait annoncer sa visite à Prague le 12 juin.

VIENT DE PARAITRE

LE PRÊTRE

Les tendances actuelles et les œuvres au point de vue paroissial

Un vol. de 400 pages, 1 franc ; port, 0 fr. 60

Un Curé de Lyon, directeur d'œuvres, publie aujourd'hui à la Bonne Presse, d'excellentes **Notes de pastorale pratique** *sur les : 1° Devoirs et place du prêtre ; 2° Œuvres d'enseignement ; 3° Œuvres de persévérance ; 4° Œuvres corporelles de miséricorde ; 5° Œuvres spirituelles de miséricorde ; 6° Culte et vie paroissiale ; 7° Œuvres sociales et économiques. Ce volume ne renferme pas d'études théoriques, mais une multitude de notes vécues, précises, toujours pratiques*

Les jeunes prêtres seront heureux d'avoir ainsi en quelque sorte à leur disposition l'expérience d'un « curé d'œuvres »

5, RUE BAYARD, PARIS, VIIIe

NOUS PAVOISERONS!...

J'ai là, devant moi, sur mon bureau, une marque émouvante de la profondeur de l'Idée religieuse en France.

J'ai à peine commencé la campagne du pavoisement, les grandes lignes de l'esquisse sont tout juste tracées, aucun détail n'est encore inscrit, et toute cette semaine, des quatre coins de la France entière, arrivent des lettres enthousiastes: « Nous sommes avec vous! » Les drapeaux s'enlèvent par ballots. Partout où l'on *veut*, l'on *peut*. »

D'ailleurs, il ne faut dans cette campagne que des Chrétiens qui *veulent!*

L'idée est fière... elle va, toujours en avant, les yeux fixés vers l'avenir... Elle a conscience que l'Humanité évolue avec une vitesse de rêve et que ceux qui *hésitent* ne la conduiront jamais!... *Et violenti rapiunt illud!...*

Comme le Christ, l'Idée était restée silencieuse pendant de longues années, enfouie, semence de salut, au fond de notre sol, puisant dans sa longue incubation les forces nécessaires à son action future.

Aujourd'hui, elle apparaît partout, signe de contradiction comme son Maître..... acclamée par les uns, comme la suprême espérance; ridiculisée par les autres, comme la dernière forme de l'exaltation religieuse; elle tourmente tous les cœurs généreux; elle cherche déjà son expression dans l'âme des artistes; elle féconde le ministère des prêtres qui l'accueillent; bénit les œuvres, protège les communautés où elle trouve place large, enivre de joie tous ceux qui lui tendent la main; et, comme les chevaliers d'autrefois baisaient leur épée avant la bataille, je serais presque tenté de baiser la plume qui écrit ces lignes : « O plume, ma mie, qui es-tu, misérable petite chose, pour faire si belle besogne... frayer ainsi chemin à Dieu et à son Idée?... »

—o—

Et même, savez-vous ce qui nous a fait plaisir à la *Croix?*..... C'est de sentir, dans tous les courriers de province, des impatiences, des freins rongés, des interrogations anxieuses, des vieux barbons nous écrivant avec une ardeur de sous-lieutenants.... croyant que le consigne de l'armée s'appliquait aussi aux paroisses d'élite.... aux avant-gardes audacieuses.

Littéralement j'ai savouré certaines insultes cette semaine...

Criez!. c'est bon signe!.. On a tant pleurniché, tant gémi!...

Criez!.. J'aime cette nouvelle musique.. elle est une aurore de victoire.. Quand le soldat rage, c'est l'ennemi qui paye!

Et, pour moi, la province, c'est tout; c'est la réserve de l'avenir; c'est chez elle que, chaque année, Paris, comme un Minotaure insatiable, va chercher le combustible de son activité géante... c'est la province d'hier qui a fait le Paris moderne; c'est la province de demain qui, pénitente et désabusée, fera dans une dizaine d'années le Paris du Sacré Cœur!

—o—

Et allez-y les gas!

Nous pavoisons!..

Nous pavoisons non seulement le vendredi 14, qui est le jour même de la fête, mais je demande qu'on conserve partout les drapeaux aux fenêtres pour le dimanche 16, qui est à la fois la solennité de la fête du Sacré Cœur et le second dimanche de la Fête-Dieu, liant ainsi ensemble les deux grandes fêtes de l'Amour divin.

Nous pavoisons avec le drapeau tricolore sans emblème, pour affirmer le caractère *national* de la fête, et offrir la plateforme aussi large que possible à toutes les situations et à toutes les bonnes volontés.

Nous pavoiserons avec emblème dans les pays de foi où nos amis le jugeront à propos, précisant ainsi le mouvement et l'orientant déjà vers la réalisation intégrale de la demande nettement formulée par le Christ: « Je veux que l'image de mon Cœur soit peinte sur vos étendards... »

Et après avoir donné la consigne à l'armée, je pense que celle des corps d'avant-garde doit être celle-ci : « Avec Dieu on avance toujours!... »

—o—

Et il viendra un jour, qui n'est pas si loin peut-être que certains pensent, où l'Idée, ayant fait son chemin ardu et ardent, nous lancerons à tous le même mot d'ordre : « Fête du Sacré Cœur... partout drapeau du Sacré Cœur!... »

Qu'ils lèvent les épaules, les dédaigneux... c'est leur geste éternel et bien connu !. Ils levaient aussi les épaules, les puissants Césars, quand une poignée de bateliers juifs attaquaient le monde païen... On a levé les épaules devant Jeanne d'Arc... On a éclaté de rire, à Lourdes, devant la petite Bernadette Soubirous... On s'est moqué de la pauvre servante qui fonda l'œuvre superbe de la Propagation de la Foi... Le Boulevard traitera aussi de très haut l'idée du drapeau du Sacré Cœur...

Qu'importe!

Elle est là, cette Idée, chevillée par Dieu lui-même dans le cerveau chrétien; le Pape a proclamé Bienheureuse la petite Marguerite-Marie qui affirma l'avoir reçue du Christ... Une basilique domine maintenant Paris, gardant entre ses rudes flancs de pierre l'Idée, toujours grandissante, débordant toutes les hésitations, rendant inutiles toutes les précautions; elle fera son chemin quand même!...

—o—

Et, au nom de la *Croix*, merci de toutes les sympathies qui s'offrent, de tous les dévouements qui s'affirment pour lui faciliter la tâche.

C'est une joie et une force pour les chefs, de sentir que, chez nous aussi, il y a une discipline: qu'un mot d'ordre peut être donné et compris, et qu'une grande idée s'ouvre un chemin au travers d'un grand pays!..

PIERRE L'ERMITE.

Nous prions nos Comités et nos amis : « de ne pas attendre au dernier moment pour les commandes de drapeaux, car alors nous ne pourrions garantir la livraison avant le 14, à cause de l'affluence des demandes; 2° de bien préciser si c'est avec emblème ou sans emblème.

LE COMTE DE PUYMAIGRE

L'un des doyens de l'ancienne Société messine, dispersée par la guerre et l'annexion, vient de s'éteindre à Paris, à un âge avancé.

Le comte de Puymaigre était l'ami de toutes nos œuvres : il avait fourni une longue et utile carrière entièrement consacrée à la défense des plus nobles causes.

Littérateur, poète à ses heures, il excellait dans la critique. Ses ouvrages sur les auteurs castillans furent remarqués; naguère, il publiait les mémoires de son père sur l'armée de Condé, d'un intérêt puissant.

Toujours sa plume était prête aux bonnes besognes : la *Société bibliographique*, l'excellente *Revue des questions historiques* et nombre d'autres publications catholiques firent appel à son zèle et s'en trouvèrent bien.

Pouvons-nous l'oublier! Quand, emporté par son infatigable zèle, le T. R. P. Picard rêvait, il y a quelques années, d'un grand dictionnaire universel vraiment digne de ce nom, le premier collaborateur inscrit était M. de Puymaigre; il revenait souvent à cette idée, que la mort et bien d'autres événements devaient laisser dans le domaine des bons désirs.

Il s'est éteint en chrétien fervent, entouré d'une famille digne de lui, après avoir fait le plus noble usage de l'influence qu'il devait à son caractère, à ses vertus, à la situation élevée où la Providence l'avait placé. Nous le recommandons aux prières de nos amis.

LE P.

JUSTICE & POLITIQUE

Lorsque nous est parvenue la nouvelle de la séquestration de Poitiers, nous avons exprimé toute notre indignation du crime, sans nous inquiéter de la situation sociale, des relations mondaines et des professions de foi de ou des criminels.

En d'autres termes, nous avons vu le crime annoncé, sans voir le criminel dénoncé.

Il pouvait, hélas! se trouver aussi bien parmi les nôtres — ce qui nous eût affligé d'un deuil — que parmi d'autres — ce qui ne nous aurait causé aucune joie.

Dans l'armée, symbole de l'honneur, ne se rencontra-t-il pas des traîtres; dans la magistrature, compagnie intègre, ne se rencontra-t-il pas des prévaricateurs; dans le sacerdoce, ne se rencontra-t-il pas des renégats; Judas ne se rencontra-t-il pas parmi les apôtres?

Et voilà que nous sommes distraits de notre indignation du crime pour défendre les innocents, englobés dans l'accusation!

Les haines sectaires s'ameutent contre les catholiques, parce que les auteurs présumés de la séquestration possible ne font pas partie des Loges!

Ces haines vont jusqu'à faire perdre même les apparences de l'impartialité au magistrat chargé de poursuivre les accusés!

Le procureur de la République descend de son siège pour se laisser interviewer comme un simple politicien.

Oh! nous lui rendons cette justice qu'il ne révèle pas de nouvelles charges contre les accusés. Mais il révèle presque naïvement son animosité personnelle contre eux! Il apprend au public que « Mme Monnier était d'extraction trop noble pour saluer Mme Férot, sa femme! » et que « M. Monnier oubliait de reconnaître dans la rue un magistrat de la République »!

Cela prouve-t-il que Mme Monnier mère et M. Monnier fils soient coupables d'un abominable crime? Non; mais cela prouve que si M. le procureur peut poursuivre sans crainte, il ne poursuivra pas sans haine! S'il était appelé comme témoin, il serait récusé, vu son aveu de ne pouvoir déposer sans haine.

La haine! mais elle sue à travers son interview; elle sue, aussi mauvaise conseillère et aussi aveugle qu'implacable.

Elle lui suggère des imputations fausses : M. Monnier n'était pas « chef du parti clérical », comme il le prétend; il ne faisait pas partie de la « Ligue nationale d'encouragement au bien », comme il l'affirme; il ne donnait pas à « l'aristocratie paltoïne des soirées qui troublaient sa sœur sur son grabat, orné de vermine », comme il le certifie. M. Monnier a déclaré sa sœur au dernier recensement, bien que M. Férot le nie!.....

M. Monnier est-il coupable?

L'instruction éclaircira la question, et la justice la tranchera. Jusque-là, nous n'avons pas à nous prononcer.

Mais il est dès à présent établi que M. le procureur de la République le hait, et que, dans sa haine, il le veut coupable.

Cela suffit pour que les juges, résolus à ne condamner que le crime, se garantissent contre les passions de l'accusateur.

En peu de temps, deux magistrats du Parquet ont ainsi manqué à leur devoir professionnel : le premier fut le procureur qui poursuivit le Fr. Flamidien : « Nous tenons le coupable! » dit-il audacieusement à un rédacteur du *Matin*, et la Chambre des mises en accusation lui répondit : « Vous ne tenez que votre désir malsain de faire condamner un innocent. »

Le second est M. Férot.

Le premier reçut un avancement formidable pour sa forfaiture.

Peut-être M. Férot a-t-il posé sa candidature à un avancement de même nature.

Mais l'un et l'autre ne portent pas moins, au respect dû à la magistrature, des coups mortels.

Présentement, dans l'horreur que nous inspire le crime, nous ne pouvons faire que trois constatations et former que trois vœux:

Un crime a été commis, et nous souhaitons que ses auteurs soient punis.

Des criminels sont dénoncés, et nous souhaitons que le châtiment soit pour eux, s'ils sont réellement coupables.

La haine de leur accusateur envers leurs personnes est démontrée, et nous souhaitons qu'elle ne fasse pas condamner des innocents.

J. B.

GAZETTE DU JOUR

CONTRE L'EMIGRATION A PARIS

On sait que le dernier recensement accuse pour Paris une augmentation de population de près de 150 000 individus aux dépens de la province qui continue à se dépeupler.

Economistes et moralistes s'effrayent à juste titre de cette invasion de la capitale qui constitue un danger très prochain et pour la capitale et pour la province.

Aussi, les congressistes des *Unions de la paix* ont-ils, à la séance de vendredi, vigoureusement applaudi un rapport de Mlle Calemard du Genestoux, sur « L'œuvre contre l'émigration provinciale à Paris. »

Cette œuvre, qui a son siège 42, rue de Bourgogne, à Paris, est certainement une de celles qui s'impose à l'attention publique. Il n'est que temps de sauver Paris de l'indigestion, et la province de l'anémie.

PORNOGRAPHIE OBLIGATOIRE

La *Voix du Peuple* du Gers signale, avec une indignation que tous les gens de bon sens partageront, le fait suivant que l'inspection académique ignore sans doute, à moins qu'elle ne le tolère, ce qui serait vraiment trop odieux.

Les jeunes élèves des écoles laïques sont pourvus de cahiers dont la couverture porte d'un côté un petit dessin colorié, expliqué par une complainte dont l'inspiration, si elle n'a rien de littéraire, a tout ce qu'il faut en revanche pour plaire au public particulier des cafés concerts de dernier ordre.

Les allusions égrillardes y pullulent et sont assez transparentes pour être à la portée des petites intelligences à qui on les donne en malsaine pâture.

La laïque obligatoire va-t-elle devenir la pornographie obligatoire? Les pères de famille qui ont conservé quelque souci de l'éducation morale de leurs enfants ont le devoir de s'opposer à ce qu'on salisse leur imagination.

LE MOIS DE JUIN

Le pronostiqueur météorologiste Jules Capré qui déjà avait annoncé quelques journées désagréables pour le mois de mai n'est pas beaucoup plus rassurant dans ses pronostics pour juin.

Du 3 au 8, jours orageux avec dépressions sur les Iles Britanniques, la mer du Nord et le Danemark; vent d'Ouest et Nord-Ouest en France.

Les 6, 7, 8 et 9, dépressions sur l'Italie, l'Adriatique et l'Autriche; hautes pressions sur l'Ouest européen.

Du 10 au 15, mauvaise période, temps pluvieux et couvert en France.

Du 13 au 15, les dépressions s'accentuent, et le 16 sera un jour critique avec tempête du Sud-Ouest en Europe occidentale.

Du 16 au 22, des dépressions se succèdent avec vent de Sud-Ouest.

Le 21, forte dépression vers la Manche; le vent est de Nord-Ouest sur le golfe de Gascogne, d'Ouest à Sud-Ouest sur la France centrale et le bassin du Rhin.

Le 22, la tempête est sur la Baltique, la Hollande et l'Allemagne occidentale : c'est une tempête d'Ouest-Nord-Ouest.

Du 23 au 30 juin, hautes pressions sur l'Ouest européen; temps clair, beau et chaud les 23, 24, 25 et 26 juin.

PHILATELIE

Les timbromanes, disent les irrespectueux, les philatélistes, disent les fervents, ne font plus autant de bruit que jadis, mais ils sévissent toujours avec autant d'ardeur que jamais.

Ces quinze derniers, jours à l'Hôtel des Ventes de Paris, on a procédé à la vente d'une collection de timbres dont le produit a atteint la somme de 400 000 francs. Un joli chiffre, n'est-ce pas?

Une collection de timbres d'Alsace-Lorraine a été adjugée au prix de 10 000 francs à un amateur parisien. Cela vaut mieux que d'aller au café, mais il y a cependant des gens qui font un usage plus judicieux et plus utile à leurs semblables de leur superflu.

LA LANGUE MALGACHE

Nous avons donné hier quelques indications sur la langue malgache. Voici à ce sujet, que la présence de la reine Ranavolo à Paris rend d'une grande actualité, une anecdote rapportée par le P. Camboué, procureur de la mission des Pères Jésuites à Madagascar :

Avant l'annexion de Madagascar, les femmes des fonctionnaires du protectorat désiraient beaucoup visiter l'île d'Anosy où la reine avait sa résidence et dont l'accès était rigoureusement interdit.

Elles firent une demande, et le premier ministre, le fameux Rainilaiarivony, fit répondre que la faveur d'entrer dans l'île serait accordée très gracieusement aux dames françaises quand elles la demanderaient en bon malgache.

La curiosité aidant, la langue malgache devint dès lors l'étude préférée des Françaises de Madagascar.

LE NOUVEL ARTICLE 18
DE LA
LOI SUR LES ASSOCIATIONS

Le président du Conseil a été entendu hier par la Commission des associations.

Il a présenté ce nouvel article 18.

Les Congrégations existantes au moment de la promulgation de la présente loi, qui n'auraient pas été antérieurement autorisées ou reconnues, devront, dans le délai de six mois, justifier qu'elles ont fait les diligences nécessaires pour se conformer à ses prescriptions.

A défaut de cette justification, elles seront réputées dissoutes de plein droit. Il en sera de même des Congrégations auxquelles l'autorisation aura été refusée.

La liquidation des biens détenus par elles aura lieu en justice.

Le tribunal, à la requête du ministère public, nommera un liquidateur chargé d'y procéder. Ce liquidateur a, pendant toute la durée de la liquidation, tous les pouvoirs d'un administrateur séquestre. Le jugement ordonnant la liquidation sera rendu public dans la forme prescrite pour les annonces légales.

Les valeurs appartenant aux membres de la Congrégation antérieurement à leur entrée dans la Congrégation ou qui leur seraient échues depuis, soit par succession, soit par donation en ligne directe, leur seront restituées.

Les valeurs acquises à titre gratuit et qui n'auraient pas été spécialement affectées, par l'acte de libéralité, à une œuvre d'assistance, pourraient être revendiquées par le donateur, ses héritiers ou ayants droit, ou par les héritiers ou ayants droit du testateur.

Toute action, ou reprise, ou revendication, devra, à peine de forclusion, être formée contre le liquidateur dans le délai de six mois.

Les jugements rendus contradictoirement avec le liquidateur et ayant acquis l'autorité de la chose jugée sont opposables à tous les intéressés.

Passé le délai de six mois, le liquidateur procédera à la vente en justice de tous les immeubles qui n'auraient pas été revendiqués ou qui ne seraient pas affectés à une œuvre d'assistance. Le produit de la vente, ainsi que toutes les valeurs mobilières, sera déposé à la Caisse des dépôts et consignations.

L'actif des pauvres hospitalisés sera, jusqu'à l'achèvement de la liquidation, considéré comme frais privilégiés de liquidation s'il n'y a pas de contestation, ou lorsque toutes les actions, formées dans le délai prescrit, auront été jugées; l'actif net est réparti entre tous les ayants droit.

Les biens donnés ou légués, lorsque le testateur ou le donateur se sera proposé de gratifier, non les Congrégations, mais les pauvres, ne pourront être revendiqués qu'à charge de pourvoir à l'accomplissement du but assigné à la libéralité.

Dans le nouveau texte, M. Waldeck-Rousseau précise le mode de vente des biens des Congrégations. La liquidation aura lieu en justice, et le tribunal nommera un administrateur séquestre qui aura plein pouvoir. C'est lui qui procédera à la vente en justice de tous les immeubles non revendiqués ou non affectés à une œuvre d'assistance. Dans l'article qu'avait voté la Chambre, c'était l'administration des domaines qui mettait les immeubles en vente aux enchères publiques.

Dans les deux textes, il est resté entendu que les valeurs appartenant aux membres de la Congrégation avant leur entrée dans la Congrégation, ou qui leur seraient échues depuis, leur seront restituées.

Mais, dans l'ancien article, il n'était pas dit que les valeurs acquises à titre gratuit et qui n'auraient pas été spécialement affectées, par l'acte de libéralité, à une œuvre d'assistance, pourraient être revendiquées par le donateur, ses ayants droit ou ses héritiers, ou encore par les héritiers du testateur.

De même, il n'était question de l'entretien des pauvres hospitalisés, ni de la condition mise à la revendication des biens. (Voir les deux derniers paragraphes.)

Ajoutons que le délai de six mois ne semble pas devoir être maintenu. La majorité de la Commission pense que le délai de trois mois suffira. Et le président du Conseil, trop heureux de n'être contesté que sur une question de délai, s'inclinera.

Certains membres de la Commission sont

INFORMATIONS DU SOIR

M. LOUBET A LA FLÈCHE

Notre correspondant particulier nous télégraphie :

La Flèche, 1er juin, 5 h. 15.

Le président de la République a reçu le colonel Terme, commandant l'Ecole, qui lui a exprimé ses remerciements et ses sentiments de reconnaissance et de respect aux institutions.

M. Loubet a répondu en félicitant les élèves de leur bon esprit. Restez toujours, leur a-t-il dit, fidèles aux gloires de la France et ne séparez jamais dans votre cœur les sentiments d'attachement à l'armée et à la patrie.

Après la distribution des récompenses, défilé des élèves avec la musique; pendant le changement de tenue, visite de l'établissement, exercices de gymnastiques militaires, equitation, sauts de mur, etc.

Réception à l'Hôtel de Ville du clergé paroissial des délégations, des municipalités, des instituteurs.

Dans leurs discours, MM. Mauvais, maire, et d'Estournelles, député, ont assuré au président de la République l'attachement des populations fléchoises à la République.

M. Loubet a remercié et déclaré que si on a pu avoir des craintes chimériques sur la disparition du Prytanée militaire, sa visite doit rassurer les intéressés.

Des modifications sont nécessaires et elles seront apportées, mais l'Ecole chère aux Fléchois subsistera.

Le président a signé le registre des délibérations du Conseil municipal sur lequel est consigné sa visite.

Après un léger lunch, l'escorte se reforme et conduit le président à la gare.

A 2 h. 15, le train s'ébranle, on pousse quelques cris de : « Vive Loubet! Vive la République! »

La note générale est qu'il n'y pas énormément de monde; l'enthousiasme était relatif.

P.

ÉCHOS DU SÉNAT

LES ASSOCIATIONS

La Commission des associations s'est réunie cette après-midi au palais de la présidence de M. Combes. Elle a examiné la nouvelle rédaction de l'article 18, qui lui a été apportée hier par le président du Conseil.

Au sujet du premier paragraphe de cet article elle a, dès à présent, réduit à trois mois le délai de six mois accordé aux Congrégations, pour justifier qu'elles ont fait toute diligence afin d'obtenir l'autorisation législative.

De nombreux sénateurs n'appartenant à aucun groupe du Sénat ont offert la candidature à la vice-présidence, en remplacement de M. de Verninac; à M. Peytral, sénateur des Bouches-du-Rhône, qui l'a acceptée.

On sait que M. Desmons est le candidat de la gauche démocratique.

L'élection aura lieu jeudi prochain.

M. DE LUR-SALUCES

Me Boyer de Bouillane, avocat de M. de Lur-Saluces, n'a pas encore arrêté la liste des témoins qu'il se propose de faire citer devant la Haute Cour.

Le ministre de la Marine, accompagné de M. Louis Juttet, chef de son secrétariat particulier, quittera Paris ce soir pour se rendre à Lyon.

M. de Lanessan, ministre de la Marine, vient de transmettre au Comité du contentieux de la marine le projet de loi portant réforme du code de justice militaire pour l'armée de terre, afin d'en préparer l'application au personnel de la marine.

M. J. Cambon, ambassadeur de France à Washington, s'embarquera le 6 juin pour la France, où il viendra passer le congé qui vient de lui être accordé.

M. Cambon, avant son départ, sera reçu par le président Mac-Kinley.

NAISSANCE D'UNE PRINCESSE ITALIENNE

Rome, 1er juin. — La reine Hélène a donné le jour, ce matin, à 8 h. 20, à une fille.

Aucun coup de canon n'a été tiré pour annoncer cet événement à la population, contrairement à ce qu'on avait dit; mais la nouvelle a été rapidement connue et dès 10 heures les maisons ont été pavoisées.

La reine se porte très bien, ainsi que la jeune princesse à qui l'on a donné les prénoms de Yolande-Marguerite.

La reine-mère Marguerite, avertie de très bonne heure, arrivait au Quirinal vers 7 heures.

Elle avait été précédée de quelques minutes par M. Zanardelli qui avait fait aviser les ministres que l'événement attendu avec tant d'impatience était proche; on comptait si bien sur la naissance d'un prince, que personne ici n'a caché au premier moment sa déception.

La population n'en est pas moins en fête. Les écoles ont été fermées, une quantité énorme de drapeaux flottent dans les rues principales.

LA « PATRIE FRANÇAISE » A TOULOUSE

La section de la « Patrie française » de Toulouse a organisé pour demain dimanche une grande réunion.

Elle sera présidée par M. Godefroy-Cavaignac, et M. Jules Lemaître fera une conférence.

Cette réunion, à laquelle doivent assister un grand nombre de sénateurs et de députés et représentants de toute la presse du Sud-Ouest, ne manquera pas d'avoir un grand retentissement.

A TRAVERS LA PRESSE

JOURNAUX DE SAMEDI SOIR

A MONTCEAU

De la *Liberté* :

La situation à Montceau s'améliore de jour en jour. Rouges et Jaunes sont devenus et deviennent chaque jour amis, tous ayant abandonné momentanément la politique pour ne penser qu'à travailler et à gagner de l'argent destiné à combler les vides nombreux créés par les 108 jours de grève.

Cependant il reste encore 2000 ouvriers qui n'ont pu jusqu'à présent être réembauchés, malgré l'activité déployée pour permettre à tout le personnel de reprendre son poste.

Le Syndicat jaune continue à voir son influence augmenter.

A ce propos, il n'est pas sans intérêt de reproduire la lettre suivante qui avait été adressée par M. Boysset, député de la circonscription de Montceau, récemment décédé, au président du Syndicat jaune :

« Paris, 28 mars 1901.

» Cher citoyen et ami,

» J'ai reçu hier votre lettre et je l'ai lue avec un intérêt affectueux.

» Les graves événements qui, en ce moment, troublent notre France et qui paraissent être favorisés plus ou moins ouvertement d'en haut par des calculs dont on ose à peine démêler les odieux desseins, m'apparaissent bien, tels que vous me les décriviez, et je crains qu'ils n'aient sur nous un long retentissement.

» Il y a eu et il y a encore du côté de la Compagnie, comme du côté de la population ouvrière, une profonde irritation qui n'est pas sur le point de s'apaiser et qui, malheureusement, est entretenue et active par des politiciens d'aventure sans conscience, sans scrupules et même sans vues et sans doctrine, ne visant qu'un but immédiat et grossier du pouvoir et de l'argent.

» Quoi qu'il en soit, vos appréciations sont justes et j'espère qu'elles seront approuvées par le Syndicat.

» La paix est absolument nécessaire. Nous voulons, comme vous le dites, la liberté française et bien réelle.

» Nous voulons avec passion la justice dégagée des ruses et des embûches dont elle est enveloppée aujourd'hui.

» Nous voulons la paix et le libre travail, sources de dignité et d'ordre en même temps que de bien-être et de richesse.

» Défiez-vous des politiciens comme de la peste. Je voudrais pouvoir aller à Montceau et vous parler comme à des frères dont je connais depuis bien des années la loyauté, la sincérité, le patriotisme pur.

» Ma vieille santé s'y oppose en ce moment.

» Ajournons cette fête de franchise nécessaire pour dissiper les équivoques et pour briser les masques.

» Restez fermes, mes amis, l'avenir est à vous.

» Croyez-moi toujours votre fidèle et dévoué, jusqu'au dernier souffle. CHARLES BOYSSET »

On ne peut que regretter que la lettre de ce député n'ait pas été portée plus tôt à la connaissance du public.

UNE LETTRE DE M. BUFFET

M. le comte Eugène de Lur-Saluces vient de recevoir de M. André Buffet une lettre que publie ce soir le *Moniteur universel*.

En voici les passages principaux :

« Parmi toutes les fables inventées au sujet de ma démission, celle d'un désaccord entre nous est, certes, la plus absurde.

Je vois d'après les journaux que mes paroles « j'ai été averti mais non consulté » ont été faussement interprétées; j'en suis désolé et tiens à rétablir le sens vrai de mes déclarations.

Lorsque vous m'avez fait part de votre détermination, je vous ai dit : « Vous ne me consultez pas, n'est-ce pas? » et je ne fis rien, ne dis rien pour vous empêcher.

C'était, et vous l'avez je crois, parfaitement compris, une approbation de ma part. »

Londres, 1er juin. — M. Louis Dausset, président du Conseil municipal de Paris, a été reçu, hier, à Londres, par le lord-maire, M. Green, qui l'a retenu à déjeuner à Mansion-House.

Nous apprenons la mort de M. Choquin de Sarzec, ministre plénipotentiaire, décédé à Poitiers à l'âge de 65 ans.

M. de Sarzec avait débuté dans la carrière consulaire.

Nous apprenons la mort du poète Eugène Manuel, inspecteur général de l'instruction publique, commandeur de la Légion d'honneur, à 76 ans.

Le gagnant du gros lot de 100 000 francs de la loterie des Artistes dramatiques est M. Amédée Pontet, de Bordeaux.

DEMAIN

Nous commencerons la publication d'un grand roman spécialement écrit pour la Croix :

LES JOUEURS DE MYSTÈRES

par YANN DE LA NOËT

Ce recit plein de verve et de couleur nous fait pénétrer dans la vie de ces troupes ambulantes de pieux acteurs qui réjouissaient nos pères par leurs représentations saines et amusantes. Les aventures les plus tragiques et les plus drôles, mêlées avec art, tiendront jusqu'au bout en haleine la curiosité éveillée dès les premières lignes chez nos lecteurs pour les héros du roman.

LES JOUEURS DE MYSTERES